



RÈGLEMENT 33-2013-16

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, AFIN DE MODIFIER LA VITESSE SUR CERTAINES RUES, TRONÇONS ARTÉRIELS ET RUES COLLECTRICES

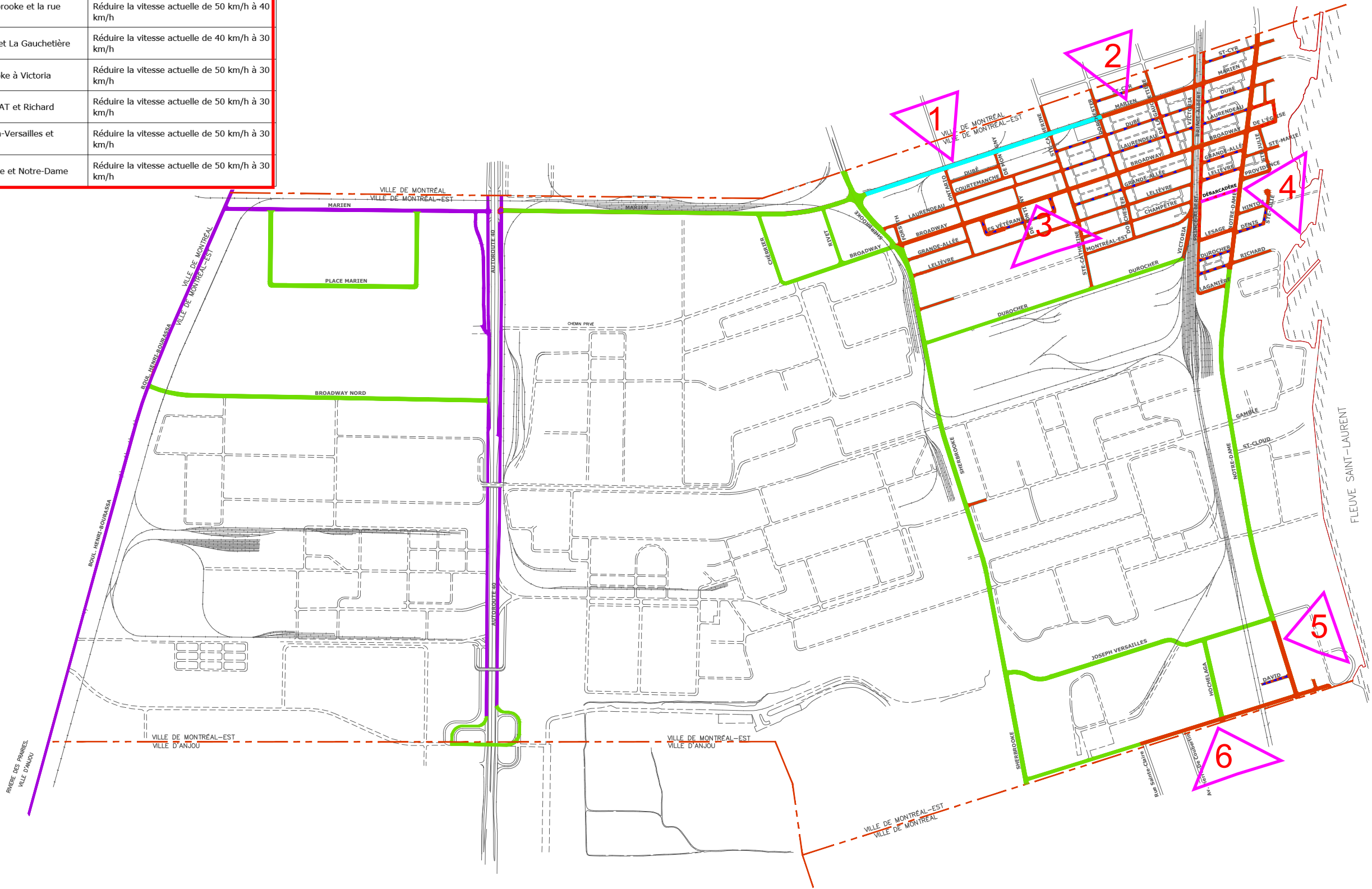
- 1.** L'annexe A du règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* est remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Anne St-Laurent, Mairesse

Olivier Pelletier, Greffier

Annexe A

N°	Rue	Modification
1	Marien entre la rue Sherbrooke et la rue Dorchester	Réduire la vitesse actuelle de 50 km/h à 40 km/h
2	Marien entre Dorchester et La Gauchetière	Réduire la vitesse actuelle de 40 km/h à 30 km/h
3	Broadway entre Sherbrooke à Victoria	Réduire la vitesse actuelle de 50 km/h à 30 km/h
4	Notre-Dame entre RDP/PAT et Richard	Réduire la vitesse actuelle de 50 km/h à 30 km/h
5	Notre-Dame entre Joseph-Versailles et Georges V	Réduire la vitesse actuelle de 50 km/h à 30 km/h
6	Georges V entre Ste-Claire et Notre-Dame	Réduire la vitesse actuelle de 50 km/h à 30 km/h



Direction Du génie
Ville de Montréal-Est
11370 Notre-Dame, 5e étage
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6
Téléphone: 514 905-2204
Télécopieur: 514 905-2535

Dessiné par
ABDELMALIK RACHEK, TECH.

Approuvé par
SAMY DEBBIH, ING.

Échelle
N/A

Date
11 MAI 2026

Projet

IMPLANTATION DES
LIMITATIONS DE VITESSE
ET DES NOUVEAUX
SENS-UNIQUES

Titre

PLAN D'IMPLANTATION

02	CHANGEMENT DE VITESSE	S.D.	11/05/2026		
01	CHANGEMENT DE VITESSE	S.D.	15/04/2026		
Rév. no.	Description	Par	Date		

LÉGENDE

 15 Km/h	 60 Km/h	 Chemin de fer
 30 Km/h	 70 Km/h	 Nouveaux sens-unique
 40 Km/h	 Route privée / Ruelle	 Sens-unique existants
 50 Km/h		

Plan no.

1/1